



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE DE FAVERGES-SEYTHENEX A LA RENTREE 2022



Mairie de Faverges-Seythenex
98 Rue de la République
74210 FAVERGES-SEYTHENEX
Tél : 04.50.32.57.67.
Adresse électronique : scol.enfance@faverges.fr

Nom et prénom du correspondant : Monsieur Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le 22/07/2022



ID : 074-200054138-20220720-DEL2022_VIII_90-DE

SOMMAIRE

I – Le diagnostic territorial	p. 5 à 8
1.1 – Le contexte local	p. 5
1.2 – La présence des structures répondant aux besoins du territoire	p.5 à 8
1.2.1 – Pour les tout petits	p. 5
1.2.2 – Pour les scolaires	p. 6
1.2.3 – Pour la pratique sportive	p. 6
1.2.4 – Dans le domaine culturel	p. 7
II – Les atouts du territoire en matière de politique éducative	p. 9 à 22
2.1 – Une politique éducative forte qui s’inscrit dans le temps	p. 9 à 10
2.2 – Des actions diversifiées	p. 11
2.2.1 – En direction de la petite enfance	p. 11
2.2.1.1 Dans la mise en place d’activités	p. 11
2.2.1.2 Dans le soutien à la parentalité : Pirouette et blabla	p. 11
2.2.2 – En direction des 3/11 ans	p. 11 à 22
2.2.2.1 Dans le domaine sportif	p. 11
2.2.2.2 Dans le domaine culturel	p. 12
2.2.2.3 Dans le soutien à la réussite scolaire	p. 13
2.2.2.4 Dans le soutien à la parentalité : le café des parents	p. 14
2.2.2.5 Dans le cadre des accueils périscolaires	p. 15
2.2.2.6 Dans le cadre des accueils extrascolaires	p. 20
2.2.3 – En direction des plus de 11 ans	p. 21 à 22
2.2.3.1 Le secteur jeunes de l’espace social et culturel « la Soierie »	p. 21
2.2.3.2 Les actions proposées par l’association « Passage »	p. 21
III – Bilan du PEDT – Plan mercredi 2018/2022	p. 23 à 27
3.1 – Rappel des objectifs et bilan du PEDT – Plan mercredi 2018/2022	p. 23
3.2 – Propositions d’axes de travail à l’issue du comité de pilotage et démarche conduite	p. 24
3.3 – Du Bilan aux perspectives	p. 26

IV – Le nouveau PEDT à partir de janvier 2023

- 4.1 – Actions visant à une meilleure articulation entre les temps scolaires et les temps péri et extrascolaires p. 29 à 32
 - 4.1.1 – Le réaménagement de la pause méridienne p. 29
 - 4.1.2 – La journée du mercredi p. 31
 - 4.1.3 – Les « Olympiades des écoles » en amont de la « Fête des loisirs » p. 32

- 4.2 – Actions en direction de la jeunesse p. 32 à 34
 - 4.2.1 – La mise en place d'un Pass Sport Culture p. 33
 - 4.2.2 – La création d'un lieu d'accueil itinérant p. 33
 - 4.2.3 – La « Fête de la jeunesse ou Fabric'Talents » pour les plus grands p. 33

V - L'évaluation du PEDT p. 35

- 5.1 – Des réunions en cours d'année p. 35
- 5.2 – Le comité de pilotage p. 35

VI – Pour conclure p. 36

I – Le diagnostic territorial

1.1 - Le contexte local

Depuis le mois de janvier 2016, Faverges a fusionné avec Seythenex pour constituer la commune nouvelle de Faverges-Seythenex. Le périmètre concerné par le Projet Educatif de Territoire correspond ainsi au nouveau territoire issu de la fusion des deux communes.

7 608 habitants résident sur la commune en 2018, représentant 50 % de la population globale de l'intercommunalité.

La commune constitue un territoire dynamique, riche de nombreux équipements tant au niveau petite enfance, que scolaires ou sportifs que d'associations qui œuvrent sur son territoire.

1.2 - La présence de structures répondant aux besoins du territoire

1.2.1 - Pour les tout petits

Dès 1987, la commune de Faverges se dote d'une crèche parentale de 16 places située dans le lotissement les « Grandes Pièces ».

L'équipe municipale nouvellement élue en 1990 s'engage à créer une structure municipale offrant 15 places en halte-garderie et 15 places en crèche. La structure ouvre ses portes dans les actuels locaux du multi-accueil en septembre 1991, en même temps que la crèche familiale dont l'activité cessera en 1996.

Afin de répondre aux besoins de garde croissants, des travaux d'agrandissement sont réalisés en 2001 au sein de la crèche, celle-ci évoluant vers un fonctionnement de type « multi-accueil » à partir de 2004.

Une halte-garderie de 10 places vient compléter l'offre de garde en 2006, offrant des modalités d'ouverture plus souples susceptibles de répondre à un besoin de garde ponctuelle. D'abord implantée dans des appartements partagés situés dans les quartiers du Létraz et du Genevois dans le cadre de la politique de développement social des quartiers, elle est transférée dans un appartement dédié à l'activité au sein du quartier des Passereaux en 2009.

Son fonctionnement évoluera au fil du temps afin de répondre aux besoins de garde des enfants de 3/6 ans scolarisés à l'école maternelle, non satisfaits au niveau de l'accueil de loisirs du mercredi en place un temps, puis aujourd'hui, conformément à la réglementation, vers un fonctionnement de type « micro-crèche ».

Enfin, un Relais Assistantes Maternelles est créé en 2009 venant compléter l'offre et permettant un accueil de proximité aux familles et aux professionnelles. La structure, implantée dans le quartier du Genevois en lieu et place de la halte-garderie, a fait l'objet d'une évolution récente visant à l'inscrire dans un cadre supra-communal.

En 2019, la municipalité fait l'acquisition d'un local de 191 m² au sein d'une construction neuve située à proximité du multi-accueil. Le nouveau RAM ouvre ses portes en 2020, ouverture néanmoins impactée par la crise sanitaire du COVID 19.

Le Relais Assistantes Maternelles, dorénavant dénommé Relais Petite Enfance, a été transféré administrativement au Centre Intercommunal d'Action Sociale des Sources du Lac d'Annecy depuis le 1^{er} janvier 2022, et continue d'accueillir les usagers au sein de ses locaux.

La commune de Faverges-Seythenex dispose aujourd'hui de deux structures municipales : un multi-accueil de 40 places, une halte-garderie de 10 places et des services proposés par le Relais Petite Enfance.

La capacité d'accueil en collectif et en individuel a permis jusqu'à présent de répondre à la demande des familles, la difficulté portant principalement sur les demandes de garde en horaires atypiques. Néanmoins, la perspective d'un transfert des structures petite enfance au niveau intercommunal à brève échéance nécessite qu'une réflexion soit engagée sur l'augmentation de la capacité d'accueil des 0/3 ans.

1.2.2 - Pour les scolaires

Depuis la rentrée 2018, deux groupes scolaires – René Cassin et Viuz - et une école primaire – Seythenex - accueillent les élèves sur la commune. En effet, suite à la baisse récurrente des effectifs, la carte scolaire a fait l'objet de modifications au cours du premier semestre 2018. Cette baisse du nombre d'élèves dans les écoles primaires est notamment la conséquence d'une scolarisation hors commune d'un certain nombre d'enfants, la mixité sociale constituant souvent un frein pour des familles du territoire.

Les classes uniques des écoles élémentaires de Frontenex et de Vesonne ont été fermées. Les enfants du secteur de Frontenex relèvent dorénavant du secteur de Seythenex et ceux de Vesonne du secteur de Viuz.

Un collège et un lycée d'enseignement professionnel privé viennent compléter l'offre sur le territoire.

Depuis de nombreuses années, le projet d'implantation d'un lycée d'enseignement général d'enseignement est à l'étude, les lycéens dépendant à ce jour du secteur d'Annecy.

1.2.3 - Pour la pratique sportive

La commune possède de nombreux équipements sportifs de qualité : un complexe omnisports, une aire multisports couverte, un skate-park, un mur d'escalade indoor, des courts de tennis intérieurs et extérieurs, deux terrains multisports d'extérieur, trois terrains de football et de rugby, un boulodrome, un stade d'athlétisme, un dojo, une salle de gymnastique, des appareils de fitness pour la pratique individuelle dans le parc Simon Berger...

Une station de sports d'hiver – la Sambuy - vient compléter l'offre de pratique sportive (ski nordique, ski alpin, luge 4 saisons, randonnée en raquettes, ski de randonnée) et d'activités d'été (VTT, escalade, parapente, randonnée et via ferrata).

Un projet de construction est actuellement à l'étude. Ce nouvel équipement, composé de plusieurs espaces, devrait être dédié principalement à la gymnastique sportive et aux arts martiaux.

Les associations bénéficient ainsi d'équipements nombreux. Elles fonctionnent sous forme de club et accueillent une part importante des enfants et des jeunes de la commune, le plus souvent à partir de 5/6 ans, à qui elles proposent des pratiques de loisirs ou de compétitions dans les domaines des sports collectifs et individuels (foot, rugby, basket, tennis, athlétisme, gymnastique, judo...), ou expression artistique (modern jazz, danse urbaine, twirling bâton...)

1.2.4 – Dans le domaine culturel

La médiathèque de Faverges-Seythenex répond à des missions culturelles, éducatives et sociales. Forte d'un fonds de plus de 15 000 documents constitués de romans, BD, manga mais aussi de DVD, de magazines ou encore de CD. Elle donne également accès à des ressources numériques en ligne.

Tout au long de l'année, des actions culturelles en direction de tous les publics rythment la vie de la structure (expositions, ateliers, heure du conte, spectacles, participation à des festivals...).

Durant la période scolaire, les médiathécaires accueillent les enfants des classes de maternelle et d'élémentaire pour des animations variées : art, lectures thématiques, participation au prix « La vache qui lit », théâtre d'ombre... Ces animations sont l'occasion pour les enfants d'avoir accès aux livres pour de la lecture plaisir, et la classe bénéficie d'une sélection de documents, jusqu'à la prochaine visite.

La médiathèque intervient également auprès des structures petite enfance (multi-accueil, halte-garderie, Relais d'Assistantes Maternelles) où sont régulièrement proposées des lectures thématiques aux tout-petits.

Enfin, un musée numérique, un FabLab, et un café citoyen "Le Caf'Pop" constituent la Micro-Folie. Il s'agit ici d'une plateforme culturelle à disposition du public à titre gratuit, portée par le Ministère de la Culture et coordonnée par La Villette, avec la collaboration de nombreuses institutions culturelles nationales : le Louvre, Quai Branly, Orsay, Philharmonie de Paris, Universcience, Institut du monde arabe, châteaux d'Europe, etc.

- ✓ Le musée numérique permet de visionner de manière autonome un film présentant des oeuvres, projetées sur écran géant, le public pouvant accéder à du contenu enrichi et interactif via une tablette numérique ou un casque de réalité virtuelle.
- ✓ Le FabuLab, laboratoire de créations sous forme d'ateliers.
- ✓ Le Caf'Pop' propose, pour sa part, des conférences-échanges autour de la science, de la philosophie, de la santé, des sujets de société...

Les deux principales associations qui participent au développement de l'action culturelle au sein du territoire sont :

- ✓ L'Espace social et culturel « la Soierie » dont l'objectif est de développer un projet culturel ouvert à tous et offrant des actions de proximité sous forme de résidences, stages, ateliers, interventions hors les murs, carnaval, cinéma...
- ✓ L'Ecole des Arts Vivants, antérieurement axée sur la musique, de l'initiation à la pratique amateur autonome, propose aujourd'hui des activités diversifiées autour du théâtre, de la vidéo, de la danse...

Par ailleurs, le musée archéologique de Viuz présente de nombreux vestiges provenant de découvertes anciennes, de fouilles et de prospections réalisées à Faverges et dans ses environs et travaille en collaboration régulière avec les établissements scolaires.

II - Les atouts du territoire en matière de politique éducative

2.1 – Une politique éducative forte qui s’inscrit dans le temps

Dès 1995, Faverges est candidate à l’expérimentation lancée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports concernant l’Aménagement des Rythmes scolaires (ARS). Cela se traduit, en septembre 1996, par le recrutement de 4 éducateurs sportifs à mi-temps et la mise en place d’une journée allégée pour les enfants de primaire, sous la forme d’une semaine de 5 jours incluant le mercredi matin et des vacances moins longues.

Parallèlement, des activités sont mises en place à titre gratuit sur les temps libérés et les éducateurs sportifs communaux débutent leurs interventions dans le cadre du sport scolaire aux côtés des enseignants.

En septembre 1999, un nouveau schéma élargi aux temps extra-scolaires, permettant une approche plus globale de l’enfant et du jeune, est défini dans le cadre du Contrat Educatif Local. L’intervention des éducateurs sportifs sur le sport scolaire est pérennisée et les écoles de hameaux intègrent le dispositif à partir de 2001 sur le temps périscolaire.

Le temps extrascolaire se caractérise, pour sa part, par la création d’un centre de loisirs le mercredi après-midi organisé par l’Espace social et culturel « La Soierie », le développement des animations sportives municipales pendant les vacances scolaires, et la mise en place d’une initiation à la pratique sportive avant l’entrée dans les clubs pour les enfants de 5 à 8 ans.

2001 sera marquée par la réalisation d’un diagnostic social préalablement à l’élaboration du Projet Educatif Local (PEL). L’objectif vise à renforcer les facteurs de lien social en veillant à diversifier l’offre d’activités en coordination avec l’ensemble des acteurs du territoire.

Le 2^{ème} Contrat Educatif Local débute en septembre 2002. Les écoles de hameau intègrent les activités périscolaires à l’école de Viuz et, grâce à la mise à disposition des deux éducateurs sportifs municipaux, les animations sportives des vacances scolaires se développent à « La Soierie ».

Au fil des réformes, les aménagements des rythmes scolaires se poursuivent et les "après-midi sans cartable" voient le jour en septembre 2004 les mardis et jeudis après-midi à raison de 2 heures 30 par école.

Le 3^{ème} Contrat Educatif Local est signé en 2006. Jusqu’en 2008, le dispositif reste stable et la rentrée du mois de septembre est marquée par la mise en application de nouvelles directives émanant du Ministère de l’Education Nationale. Le temps scolaire passe à 24 heures hebdomadaires réparties sur 4 jours et conduit à de nouvelles modifications sur les écoles de Faverges :

- ✓ Un « glissement » des "après-midi sans cartable" au mercredi matin pour les quatre écoles élémentaires avec le regroupement des enfants sur l’école René Cassin, la mise en place d’un transport collectif et l’utilisation de différents espaces communaux.
- ✓ La mise en place de deux services de restauration pour les enfants des écoles élémentaires avec un animateur supplémentaire pour accueillir les enfants dans une salle pour un atelier libre.

- ✓ Une extension du temps d'accueil sur l'accueil de loisirs périscolaires des écoles René Cassin et Viuz afin de mieux répondre aux besoins des familles.

Ces années ont ainsi vu se développer de nombreux dispositifs. En faire le bilan et l'analyse s'est avéré une nouvelle fois indispensable, afin d'apporter les évolutions nécessaires et de mettre en cohérence les actions mises en œuvre par chacun des partenaires au sein de la commune. Une large concertation, réunissant l'ensemble des acteurs du monde éducatif, a permis de mieux articuler les différentes actions, d'en assurer la complémentarité et d'améliorer la communication réalisée en direction des familles.

De nouveaux outils de communication sont créés (livret des activités, plaquette d'informations sur l'offre d'activités proposée par les associations) et une manifestation annuelle – la Fête des loisirs – est proposée afin de faire connaître les associations et de permettre aux enfants et aux jeunes de s'essayer aux activités.

En septembre 2014, le Projet Educatif Local devient Projet Educatif de Territoire (PEDT). Signé pour une durée de 4 ans, il vise à « proposer à chaque enfant et chaque jeune du territoire un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

Le PEDT participe à réaffirmer la volonté de la commune de participer au développement d'un projet concerté visant à renforcer la réussite scolaire, l'intégration, l'autonomie et l'épanouissement de tous les jeunes. Il concerne principalement les enfants d'âge primaire et s'inscrit dans le cadre d'un nouvel aménagement des rythmes scolaires, avec un retour à la semaine de 4,5 jours et la mise en place, à titre gratuit, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), prévues dans le cadre de la réforme.

Se déroulant de 13h30 à 16h30 le mardi dans les écoles maternelle et élémentaire René Cassin et le jeudi au groupe scolaire de Viuz, ces TAP sont destinés à l'ensemble des enfants de maternelle et d'élémentaire des établissements scolaires de la commune.

Janvier 2016 marquant la fusion entre Faverges et Seythenex, le PEDT de Seythenex intègre celui de Faverges jusqu'en 2018, date du renouvellement du PEDT-Plan mercredi pour une durée de 3 ans. Une nouvelle fois, les rythmes scolaires sont questionnés et la rentrée 2018 marque le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles de la commune et le basculement des activités au mercredi matin.

La gratuité reste de mise, la volonté politique visant à permettre l'accès au plus grand nombre d'enfants scolarisés dans les écoles de la commune aux activités de qualité proposées dans le cadre des mercredis matin sans cartable.

Compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID 19, il fait l'objet d'un avenant jusqu'au 31 décembre 2022.

Toutes ces années ont permis d'acquérir une réelle expérience du travail partenarial dont l'objectif reste identique : favoriser la réussite scolaire, permettre l'épanouissement des enfants et des jeunes à travers la découverte, l'enrichissement personnel, la relation aux autres, un comportement citoyen...

Néanmoins, ce travail partenarial nécessite de s'inscrire dans la durée et dans la régularité. C'est ce sur quoi il conviendra de travailler de façon plus assidue au cours des prochaines années afin de questionner, d'adapter et de faire évoluer l'existant à chaque fois que nécessaire, pour tenter de répondre au mieux aux besoins des futurs citoyens en devenir.

2.2 – Des actions diversifiées

La politique éducative mise en œuvre par la commune s'exprime sur les différents temps des enfants et des jeunes – petite enfance, scolaire, périscolaire et extrascolaire -. Comme indiqué précédemment, l'offre est significative, notamment grâce au tissu associatif local, mais aussi à la volonté politique de proposer et de développer des actions à destination de tous.

2.2.1 – En direction de la petite enfance

2.2.1.1 - Dans la mise en place d'activités

Des ateliers de psychomotricité sont proposés aux enfants du multi-accueil et de la halte-garderie. Les séances se déroulent habituellement à la salle polyvalente ou à la salle omnisports, à raison d'une fois par semaine, encadrées par un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la commune.

Des séances de « lecture », sont encadrées une fois par mois par une médiathécaire de la médiathèque, cette collaboration permettant par ailleurs de bénéficier régulièrement de nouveaux ouvrages au sein de la structure.

Enfin, la halte-garderie bénéficie de séances à la ludothèque une fois par semaine.

En dehors de ces activités régulières, des activités ou ateliers plus ponctuels peuvent être proposés par les équipes.

2.2.1.2 - Dans le soutien à la parentalité : Pirouette et blabla

L'Espace social et culturel « La Soierie » propose un accueil gratuit le jeudi matin permettant aux parents et grands-parents accompagnés de leurs enfants et petits-enfants de 0 à 4 ans de bénéficier de temps d'échanges et de rencontres animés par une conseillère de la Caisse d'Allocations Familiales et la référente famille de l'association.

2.2.2 – En direction des 3 / 11 ans

Là encore, les interventions se déclinent dans les différents domaines, sportifs, culturels mais également dans le cadre du soutien aux apprentissages et à l'éducation.

2.2.2.1 - Dans le domaine sportif

Des heures d'éducation physique et sportive sont encadrées par les deux ETAPS en soutien des enseignants, à raison de 18 heures par classe et par an en élémentaire et d'un cycle de 6 séances de découverte du milieu aquatique pour les grandes sections de maternelle. Il s'agit d'un partenariat entre

l'Education Nationale et la commune qui permet d'offrir aux enfants la possibilité de bénéficier d'activités sportives à taux d'encadrement renforcé (escalade, natation, ski, vélo...).

2.2.2.2 - Dans le domaine culturel

Fabric'Arts : en décembre 2015, la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, classée « territoire prioritaire pour la culture » par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), engage un projet triennal de développement culturel territorial.

Porté par la ville de Faverges-Seythenex, celui-ci vise à :

- ✓ développer l'offre culturelle sur le territoire intercommunal avec pour ambition de rendre acteurs les enfants et les jeunes au travers d'actions proposées à titre gratuit dans différentes disciplines : musique, art de la parole, architecture, danse, théâtre...
- ✓ démocratiser l'accès à un panel de disciplines pouvant sembler inaccessibles ou réservées à une élite.

Fabric'Arts s'appuie sur l'accueil d'artistes approuvés par la DRAC et l'Éducation Nationale, garantissant ainsi la pertinence de leur intervention auprès des publics.

Chaque projet s'articule ainsi selon 3 axes :

- ✓ Aller à la rencontre des œuvres et des artistes (voir un spectacle, un film, rencontrer un auteur...)
- ✓ Développer une culture personnelle (apprendre à exprimer un jugement, développer un vocabulaire technique, analyser, comparer des œuvres...)
- ✓ Créer avec l'artiste (faire-produire : spectacle, écriture...)

Chaque action s'achève par une valorisation du travail des enfants et/ou des jeunes (soirée de restitution, spectacle, exposition...).

Les actions mises en œuvre dans le cadre de Fabric'Arts à compter de la rentrée scolaire 2018 permettent ainsi l'accueil d'artistes dans la classe pour une durée de 10 heures par classe en moyenne et un budget d'environ 2 000 € par classe.

Le projet, qui se déployait jusqu'à présent majoritairement auprès des jeunes et des scolaires, s'élargit à la petite enfance à partir de l'année 2021.

Parallèlement à cette dynamique territoriale d'Education Artistique et Culturelle (EAC), la commune développe, en concertation avec les équipes pédagogiques, une stratégie de soutien aux enseignements artistiques sur le temps scolaire en s'appuyant sur :

- ✓ l'École des Arts Vivants sous convention avec la ville. Les interventions d'une DUMISTE, salariée de l'École, sont généralisées à toutes les classes (de la PS au CM2) pour une durée de 10 à 12 heures par classe intégralement financées par la collectivité.

- ✓ la médiathèque qui bénéficie de moyens humains supplémentaires afin de favoriser la diffusion de la lecture auprès des publics scolaires : animations ou actions autour du livre et de la lecture encadrées par les enseignants et les médiathécaires, ateliers créatifs en dehors des temps scolaires et de façon ponctuelle tout au long de l'année.
- ✓ la Micro-Folie qui permet de découvrir les œuvres d'arts des grands musées nationaux et internationaux, grâce au support numérique et sous forme ludique et pédagogique.

2.2.2.3 - Dans le soutien à la réussite scolaire

Les actions proposées s'inscrivent en complémentarité afin d'apporter les réponses les mieux adaptées aux besoins de chaque enfant.

✓ L'aide aux devoirs :

La commune de Faverges-Seythenex a, dans le cadre du Contrat de Réussite Educative Municipal initié au cours du premier semestre 2018, fait le choix d'accompagner les enfants présentant des difficultés scolaires dans le cadre de l'aide aux devoirs. Ce dispositif, effectif depuis la rentrée 2018, fonctionne de 16h30 à 17h15, 3 à 4 fois par semaine en fonction des écoles.

L'orientation des enfants est effectuée par les enseignants et encadrée par des enseignants volontaires rémunérés par la commune, l'objectif étant principalement d'apporter un soutien sur un temps donné et ciblé en fonction de la problématique repérée.

A 17 heures 15, les enfants peuvent rentrer chez eux ou être accueillis à l'accueil périscolaire dans l'attente de l'arrivée de leurs parents.

✓ Le Club Coup de Pouce :

Mis en place dans les écoles élémentaires René Cassin et Viuz à compter de l'année scolaire 2003/2004, en collaboration avec l'Espace Social et Culturel « la Soierie » et l'APFEE, cette action est destinée aux enfants de Cours Préparatoire qui ne bénéficient pas à la maison du soutien suffisant pour réussir leur apprentissage en lecture puis aux enfants de CE1 pour les mathématiques. L'objectif est ainsi d'apporter aux enfants et à leur famille l'accompagnement nécessaire. L'action se déroule à raison de quatre séances par semaine, d'une durée d'une heure et demie, le soir après l'école

Du fait notamment de la mise en place, par l'Education Nationale, des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), cette action ne concerne plus que l'école élémentaire de Viuz depuis la rentrée scolaire 2012.

Depuis la mise en place de l'aide aux devoirs, la gestion du dispositif est dorénavant assurée par l'Espace Social et Culturel « la Soierie », pour les enfants de CP du Groupe scolaire de Viuz.

✓ **Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :**

A l'initiative de l'Education Nationale, les activités pédagogiques complémentaires font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement et nécessitent l'accord des parents concernés.

Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, en lien, dans la mesure du possible, avec le Projet Educatif De Territoire de la commune.

✓ **Les stages de Remise à niveau durant les vacances scolaires :**

Les élèves de CM2 peuvent suivre des stages gratuits de remise à niveau pendant la période des vacances scolaires.

Trois sessions sont susceptibles d'être organisées à l'initiative des établissements scolaires pendant les vacances : une semaine au printemps, la première semaine et la dernière semaine des vacances d'été.

Ces stages, d'une durée de cinq jours à raison de trois heures d'enseignement quotidien, permettent une remise à niveau dans les matières fondamentales, français et mathématiques, et ont lieu dans les écoles. Des groupes de cinq ou six élèves sont ainsi constitués.

Les enseignants volontaires du premier degré animent ces stages et en définissent le contenu en fonction des besoins de chaque élève.

2.2.2.4 - Dans le soutien à la parentalité : Le café des parents

Mis en place à l'origine dans le cadre du partenariat Mairie / Passage / Education Nationale, il a intégré courant 2020 l'Espace social et culturel « la Soierie » en lien avec sa mission famille avec pour objectifs de développer des liens avec les parents, de favoriser les échanges autour des questions liées à la parentalité et de faire émerger leurs besoins en matière d'accompagnement de leurs enfants et de soutien à la parentalité.

Cette action, mise en œuvre hors vacances scolaires, les mardis matin de façon alternée entre le Groupe scolaire René Cassin et celui de Viuz, - l'Ecole primaire de Seythenex ne s'étant pas inscrite dans le projet -, a été interrompue par la crise sanitaire du COVID 19. Elle a été relancée à la rentrée scolaire 2021 mais n'a reçu que peu d'écho de la part des familles.

Une réflexion est en cours afin d'étudier les évolutions éventuelles à y apporter.

La commune investit également pour le bon fonctionnement des écoles.

Elle développe des moyens importants parmi lesquels :

- ✓ *L'affectation de personnel au service des écoles : administratifs, ATSEM, agents d'entretien.*
- ✓ *Un service de restauration scolaire : production de repas en liaison chaude pour les groupes scolaires René Cassin et Ginette Kolinka et l'école primaire de Seythenex.*
- ✓ *La mise à disposition des équipements numériques (vidéoprojecteurs, ordinateurs portables, tablettes...)*
- ✓ *L'achat de fournitures scolaires en réponse aux demandes des établissements.*
- ✓ *Le financement de la piscine, du ski (sur le temps scolaire et le week-end hors vacances scolaires).*
- ✓ *Le financement de Classes vertes, découverte.*

2.2.2.5 - Dans le cadre des accueils périscolaires :

Depuis de nombreuses années, la commune gère les accueils de loisirs périscolaires, la garderie et les cantines. Ces accueils se déclinent sur plusieurs temps : la pause méridienne, le matin et le soir avant et après la classe et le mercredi matin, le mercredi après-midi étant géré par l'Espace Social et Culturel « La Soierie ».

Afin de faciliter les démarches des familles, les inscriptions se font via l'espace citoyen de la Commune de Faverges-Seythenex. Un accueil en mairie et un accompagnement dans les démarches sont néanmoins proposés à celles qui le souhaitent ou en ressentent le besoin.

Ces temps périscolaires sont des lieux de vie, de socialisation et d'enrichissement. L'équipe d'animation, constituée actuellement de 38 personnes (ATSEM, animateurs, éducateurs sportifs, intervenants spécialisés ...), participe à la co-éducation de l'enfant avec la famille et l'école, ceci au travers de relations constructives et conviviales.

Afin d'accompagner les intervenants dans une démarche de professionnalisation et de favoriser leur montée en compétences, des stages de formation peuvent être mis en place, notamment en ce qui concerne le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD). Les intervenants sont également invités à s'inscrire à des stages de formation proposés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et relatifs à des thématiques susceptibles d'être développées dans le cadre des activités périscolaires.

✓ De 12h00 à 14h00 :

L'encadrement de ce temps est assuré par une équipe de 32 personnes. Au sein de chaque école, l'équipe en place assure la surveillance dans la cour ainsi que la surveillance et le service du repas des enfants.

Avec la mise en place des différents protocoles sanitaires liés à la crise sanitaire du COVID 19, l'organisation matérielle des salles de restauration a été repensée de telle sorte à réduire le nombre d'enfants présents simultanément au restaurant scolaire. Ce fonctionnement est actuellement

maintenu malgré l'allégement du protocole. En effet, celui-ci permet d'offrir aux enfants un temps de repas plus calme.

Afin d'assurer le bien-être des enfants souffrant de handicap et en fonction de leurs besoins, une nouvelle salle a été mise à disposition avec un encadrement spécifique assuré en partenariat avec le SESSAD. Cet espace permet ainsi aux enfants scolarisés notamment en ULIS de disposer d'un environnement moins bruyant et du temps nécessaire à une prise de repas sereine.

Concernant les temps de récréation avant et après le repas, du petit matériel est mis à disposition des enfants et l'accès à une salle peut être proposé afin de bénéficier d'un temps calme.

✓ **Du matin et du soir :**

Dans chaque groupe scolaire, 4 personnes encadrent les enfants (1 directrice et 3 animatrices). Une salle d'accueil est dédiée aux enfants de maternelle et une aux enfants d'élémentaire. Cette organisation, qui a évolué dans le temps, permet de mieux prendre en compte le rythme des enfants.

Le matin : Les enfants sont accueillis de 07 heures 30 à 08 heures 20 de manière échelonnée. Une fois sur place, chacun choisit librement son activité : jeux, dessin, lecture, temps calme... avant de rejoindre son enseignant, accompagné pour les plus petits, par l'animatrice.

Le soir : Les enfants sont accueillis de 16 heures 30 à 18 heures 30, les départs étant échelonnés. En maternelle, les animatrices vont chercher les enfants dans les salles de classe. En élémentaire, ceux-ci se regroupent dans la cour ou se rendent directement dans la salle dédiée à l'accueil périscolaire.

Une collation est servie avant la mise en place des activités qui restent au libre choix des enfants : jeux d'intérieur, jeux d'extérieur, dessin, lecture, devoirs, atelier....

A l'école primaire de Seythenex, le fonctionnement est maintenu sous forme de garderie. Afin de prendre en compte le temps de trajet supplémentaire, l'amplitude horaire d'accueil est prolongée de 15 minutes, le matin et le soir. Une animatrice accueille tous les enfants dans la salle servant également à la restauration scolaire, le fonctionnement restant par ailleurs similaire à celui mis en œuvre dans chacun des groupes scolaires.

Ce temps d'accueil périscolaire vise principalement l'atteinte des objectifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement individuel et l'autonomie de l'enfant,
- Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité,
- Offrir un accueil de qualité.

Les familles sont informées du fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire :

- Sur le portail citoyen, le site Internet et les différents réseaux sociaux,
- Par l'intermédiaire des écoles : affichages, distribution des documents ...,
- Par l'intermédiaire d'un livret d'accueil disponible en mairie.

✓ **Du mercredi**

Suite à une phase de consultation, la semaine de 4 jours a été à nouveau mise en place à la rentrée 2018.

L'organisation de la journée se décompose en deux temps gérés par la mairie le matin dans le cadre des « Mercredis matin sans cartable » et par l'Espace social et culturel « La Soierie » l'après-midi.

• **Les « Mercredis matin sans cartable »**

Les animateurs de la ville ainsi que des intervenants extérieurs apportant un savoir-faire spécifique interviennent auprès des enfants. L'équipe est constituée chaque année en tenant compte de la réglementation en vigueur concernant les accueils collectifs de mineurs dans le cadre du PEDT, et est encadrée par un coordinateur/directeur ETAPS.

Dans un souci de qualité, la commune a décidé de privilégier un taux d'encadrement renforcé pour les enfants de moins de 6 ans, soit 1 adulte pour 10 enfants maximum au lieu de 1 pour 14 et, afin de garantir le principe d'égal accès aux activités, les activités sont proposées à titre gratuit.

Tous les enfants scolarisés dans les écoles primaires de la commune peuvent ainsi accéder aux activités. Il s'agit avant tout de proposer un temps durant lequel la notion de plaisir prime, ce qui suppose le respect du choix de l'enfant. Cela signifie, pour les enfants de maternelle, que l'enfant est autorisé à ne rien faire, à faire seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, tout en étant sous la surveillance d'un animateur, et, pour les enfants d'élémentaire de disposer d'une fiche de choix sur laquelle l'enfant définit ses priorités.

Pour des questions d'organisation, notamment sur le temps de restauration, les enfants de l'ensemble des écoles de la commune sont accueillis au groupe scolaire de Viuz depuis la rentrée scolaire 2021. Les activités se déroulent au sein de l'établissement ainsi que dans des locaux adaptés à l'activité : Salle polyvalente, Dojo, Aire multisports, Complexe Omnisports, Médiathèque, Musée numérique...

Dans l'objectif de permettre l'accès aux activités au plus grand nombre d'enfants, un transport est à nouveau mis en place depuis la rentrée 2021 à destination de l'école de Viuz : un pour les enfants de l'école de Seythenex et un pour les enfants du groupe scolaire René Cassin.

De 8h20 à 9h00, un accueil échelonné est proposé aux familles afin de permettre aux enfants qui le peuvent de bénéficier d'un réveil plus tardif. Puis les activités prennent le relais jusqu'à 12h00. Un service de transport est mis en place pour accompagner les enfants sur les lieux d'activités les plus éloignés - salle omnisports, aire multisports médiathèque et musée numérique.

❖ Les enfants de l'école maternelle se voient proposer des activités adaptées à leur âge et encadrées par des Atsem, des personnes possédant des diplômes tels que le CAP petite enfance, le Bafa avec un perfectionnement en petite enfance. Plusieurs activités sont proposées au cours de la matinée, avec des moments de

jeux informels et évoluent en fonction de la saison et des projets collectifs (semaine bleue, décoration de Noël, carnaval pour l'embellissement de la ville, ...)

- ❖ Les enfants d'élémentaire et les grandes sections de maternelles (à partir de la période 2 ou 3) disposent du choix des activités à travers une fiche de choix. Ces activités sont encadrées par des intervenants diplômés et/ou possédant des compétences dans un domaine particulier : art 3D, sensi'nature, ultimate frisee, couture, fun rugby...

Le temps d'activité est organisé selon trois schémas :

- Un intervenant prend en charge un groupe avec une activité support,
- Un intervenant prend en charge un groupe avec deux activités supports,
- Deux intervenants prennent en charge deux groupes d'âges différents avec deux activités supports.

A 12h00, 4 possibilités sont offertes aux familles : les parents viennent chercher leur(s) enfant(s), l'enfant est autorisé à rentrer chez lui, l'enfant reprend le transport, l'enfant déjeune à la cantine du groupe scolaire de Viuz.

13h00 clôt la matinée. Trois possibilités sont proposées : les parents viennent chercher leur(s) enfant(s), l'enfant est autorisé à rentrer chez lui, l'enfant, inscrit à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi organisé par l'Espace Social et Culturel « La Soierie » est pris en charge par un animateur de « la Soierie ».

Plusieurs périodes, de 6 à 9 semaines en fonction de l'organisation de l'année scolaire et de la nature des activités, sont définies au cours de l'année et les enfants s'engagent à être assidus tout au long de la période afin de mener à bien le projet proposé. Les inscriptions s'effectuent à la rentrée et à chaque fin de période en cours pour la période suivante via le portail citoyen ou un formulaire papier, les familles en étant informées directement par mail.

Néanmoins, afin de répondre à un besoin ponctuel des familles, une évolution a été apportée au dispositif afin d'offrir un accueil exceptionnel sur cette demi-journée.

Les mercredis matin sans cartable ont pour objectifs de :

- Développer la capacité d'autonomie de l'enfant en lui proposant de choisir ses activités et de définir un ordre de priorités dans ses choix, en adaptant le nombre d'enfant par groupe en fonction de l'âge et mettant en place une démarche pédagogique visant à rendre l'enfant plus autonome.
- Permettre à l'enfant de participer à un projet collectif en proposant des activités où l'enfant participe à un projet collectif, en développant des actions en lien avec les projets d'école.

- Favoriser l'expression de l'enfant dans différents domaines en proposant des activités variées (artistique, culturelle, sportive ...) et en lui permettant de participer à plusieurs activités dans l'année.
- Favoriser le bien-être, l'épanouissement de l'enfant en lui permettant, en dehors des temps scolaires, de se poser, de se détendre, de jouer, d'échanger... et en proposant des activités adaptées à l'âge de l'enfant qui favorisent son développement moteur, affectif et psychologique...
- Permettre une meilleure socialisation de l'enfant en favorisant une mixité d'âge, de sexe et d'écoles, en lui permettant de se « confronter » à d'autres adultes et en facilitant le regroupement des enfants autour de certaines actions notamment celles en lien avec les projets d'école.
- Faciliter l'apprentissage des règles de la vie en collectivité en utilisant d'autres lieux que l'école et en s'appuyant sur des règles communes entre les différents partenaires.
- Développer la curiosité de l'enfant ainsi que sa capacité d'imagination en proposant des activités de découverte ainsi que des activités ouvrant sur d'autres cultures.

✓ **Le mercredi après-midi :**

L'accueil de loisirs du mercredi après-midi prend le relais à partir de 13h00 et jusqu'à 18h30 pour les enfants âgés de 3 à 11 ans. Ces derniers sont accueillis au sein de deux groupes : les 3/5 ans et les 6/11 ans. Les enfants qui rentrent déjeuner à la maison sont également accueillis à partir de 13h00.

Le rythme de la semaine ainsi que l'âge des enfants sont pris en compte afin d'éviter toute suractivité. Le mercredi après-midi doit leur permettre de « souffler » : limitation des temps de transport, activités sur place dans un climat calme, possibilité de faire ou ne pas faire l'activité proposée, de « jouer à côté » (kapla, coloriage...). Les activités sont variées et adaptées aux différentes tranches d'âge : ski, piscine, tennis, grands jeux, travaux manuels, créations, spectacles... l'objectif étant d'offrir des après-midis de détente.

Ce temps doit également permettre aux enfants d'évoluer dans le cadre d'une vie collective, de découvrir, jouer, rencontrer, expérimenter. Il s'agit ainsi de mettre en œuvre une démarche pédagogique où l'enfant est acteur de sa journée.

A 13h00, un temps calme est prévu pour les plus grands et une sieste est proposée aux plus petits.

Les plus grands aident à finaliser les installations. C'est l'heure du « QUOI DE NEUF ? ». Les activités débutent entre 14h00 et 14h30. Des ateliers sur place ou nécessitant un transport de moins de 20 minutes sont mis en place, les déplacements étant limités pour les 3/5 ans.

Un goûter est préparé par les plus grands et servi aux enfants à l'issue avant le départ échelonné proposé aux familles entre 17h00 et 18h30.

Les familles résidant sur la commune sont informées du fonctionnement et des programmes d'activités proposées chaque mercredi par le biais d'une plaquette précédemment distribuée dans chaque école afin que les enseignants puissent la remettre aux élèves par l'intermédiaire du cahier de liaison et dorénavant par l'intermédiaire de l'espace famille du portail citoyen mis en place par la mairie.

Les inscriptions ont lieu à la Soierie du lundi au vendredi après-midi, avec la possibilité de s'inscrire la veille pour le lendemain :

- à la ½ journée à l'accueil de loisirs à partir de 13h.
- pour plusieurs mercredis, voire pour tous les mercredis de l'année.

2.2.2.6 - Dans le cadre des accueils extrascolaires

Des accueils de loisirs sont organisés par l'Espace Social et Culturel « La Soierie » durant les petites vacances et par la FOL-UFOVAL l'été pour les enfants de 3 à 10 ans et dans le cadre du projet Animado pour les 10-12 ans.

Une organisation par tranche d'âge est privilégiée : 3/5 ans, 6/11 ans et 11/17 avec :

- ✓ un accueil de loisirs classique permettant des inscriptions à la journée et à la semaine. L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h00 avec un accueil échelonné le matin de 7h30 à 9h00 et un départ échelonné le soir entre 17h00 et 18h00. Sur chaque période, un thème est défini et sert de fil conducteur aux activités. Une sortie à la journée peut être proposée et, pendant l'été, des séjours en « mini-camps » sont prévus. Ils offrent la possibilité aux enfants de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie.
- ✓ des « activités à la carte » pour les 6-10 ans, où les inscriptions peuvent être prises pour le temps de l'activité (ex : atelier création de 10h00 à 12h00, sortie ski de 10h00 à 17h00). A chaque période de vacances, un programme d'animation comprenant différentes activités ou sorties est proposé aux jeunes. Ceux-ci sont définis en fonction des demandes des jeunes, l'objectif étant d'équilibrer les programmes d'activités de « consommation » avec des moments de partage afin de créer du lien et de favoriser le « vivre ensemble ». Les programmes sont diffusés sur les réseaux sociaux et le site internet de « La Soierie » ainsi que dans les différents lieux fréquentés par les jeunes. Les inscriptions s'effectuent à « La Soierie », dans la mesure des places disponibles.
- ✓ une action « anim'ado 10-12 ans » offrant des possibilités d'inscription à la journée ou à la semaine ou sur des « packs deux journées avec une journée à La Soierie et une sortie le lendemain » est proposée. Chaque semaine, un programme est établi avec les jeunes composé de sorties à la journée, de soirées et de séjours courts avec 1 ou 2 nuitées.

Des animations de proximité :

L'Espace Social et Culturel « a Soierie » ayant observé une difficulté à faire venir les jeunes des « quartiers » a mis en place des animations ouvertes, directement sur leurs lieux de rassemblement :

- ✓ Au pied de chez vous : cette animation, mise en œuvre depuis l'été 2019 en partenariat avec l'association Passage, a permis de proposer des rendez-vous réguliers autour d'activités (jeux de plein air, jeux en bois, réparation de vélos...) tous les lundis de l'été.

En 2020, le renforcement de l'équipe a permis de proposer des activités plus variées à un public plus large (Tous au parc...). Des ateliers artistiques ont également été proposés aux plus jeunes et à leur famille.

2.2.3 – En direction des 11 ans

2.2.3.1 - Le secteur jeunes de l'espace social et culturel « La Soierie »

L'Espace Social et Culturel « la Soierie » développe des actions en direction de la jeunesse.

- ✓ Dans le cadre du secteur jeunes pour les 13/17 ans. De nombreuses passerelles existent entre « anim'ado » et le secteur jeunes afin de faciliter le parcours des jeunes. Des « rituels » sont proposés à chaque vacance : pack de deux journées « évènement » pour démarrer les vacances, séjours courts composés d'une ou deux nuitées et « clap de fin » pour clôturer les séjours.

Hors vacances, l'animatrice jeunes va à la rencontre des 11/17 ans en privilégiant ses interventions auprès des plus grands. Ces actions sont destinées à repérer, accompagner et mettre en œuvre des projets divers : un séjour, une animation au skate parc, un open mic de musique, un concert ou simplement une sortie à la journée ou en soirée. Des activités sont également proposées le vendredi et samedi soir aux jeunes dès l'âge de 11 ans.

2.2.3.2 - Les actions proposées par l'association « Passage »

L'association Passage travaille en partenariat avec l'Espace Social et Culturel « la Soierie » et met en œuvre des actions qui lui sont propres destinées à un public recentré par le Département de la Haute-Savoie aux 8/18 ans. Ces actions développées dans le cadre des missions définies dans le champ de la prévention spécialisée concernent :

- ✓ le soutien à la scolarité pour les jeunes de 8 à 15 ans en situation de fragilité et en difficultés scolaires, sous forme d'aide aux devoirs et d'accompagnement éducatif. Des créneaux, dans les locaux de l'association, sont ainsi proposés les mercredis après-midi mais également en fonction des disponibilités de chacun. Ils sont encadrés par les éducateurs et des bénévoles.

✓ les chantiers éducatifs, portés par Chantier Educatif Mont Blanc, sont proposés aux jeunes de 14 à 18 ans en collaboration avec les Services Techniques de la commune (désherbage, travaux de peinture ...). L'objectif est ici de permettre aux jeunes d'expérimenter les règles du monde du travail, de développer l'éducation à la citoyenneté et le sentiment d'appartenance. Ces ateliers se déroulent durant les vacances scolaires au sein du territoire de la commune.

✓ le soutien à la parentalité dans le cadre du Point Ecoute Parent : Animé par les éducateurs de l'association Passage ainsi que par les assistantes sociales du Pôle Médicosocial de Faverges-Seythenex, de l'Education Nationale et de l'hôpital d'Annecy, il permet aux parents de bénéficier d'un soutien à la parentalité sous forme d'entretiens sur rendez-vous se déroulant dans les locaux de l'association.

III – Bilan du PEDT – Plan mercredi 2018/2022

Le PEDT-Plan mercredi a permis de réfléchir avec l'ensemble des partenaires autour des différents temps des enfants et des jeunes afin d'apporter une cohérence et une continuité à l'offre éducative proposée sur le territoire. La prise en compte de l'enfant et du jeune dans sa globalité fonde ainsi la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.

Pour rappel, le PEDT-Plan mercredi vise à proposer une articulation des temps scolaires et de loisirs péri et extrascolaires pour les enfants et les jeunes, en maintenant une offre d'activités diversifiées, complémentaires et de qualité.

3.1 – Le rappel des objectifs et bilan du PEDT – Plan mercredi 2018/2022

Rappel des objectifs du PEDT-Plan mercredi 2018/2022

- ✓ Offrir des activités diversifiées et de qualité,
- ✓ Garantir un accès équitable à l'offre éducative,
- ✓ S'appuyer sur les partenaires éducatifs présents sur le territoire,
- ✓ Faciliter les apprentissages sociaux et l'accès à l'éducation,
- ✓ Permettre l'épanouissement et la réussite des enfants et des jeunes,
- ✓ Favoriser le lien social et les facteurs de cohésion.

En tenant compte du fait que :

Le PEDT-Plan mercredi a été fortement impacté par la crise sanitaire du COVID 19 depuis le mois de mars 2020 :

- ✓ Arrêt des activités du fait du confinement.
- ✓ Effectifs réduits durant plusieurs semaines : accueil des enfants des familles travaillant dans des domaines indispensables à la gestion de la crise, limitation du brassage des groupes d'enfants, crainte des familles...
- ✓ Faible taux de participation des familles à l'enquête : 30 %

Il ressort :

Concernant les rythmes scolaires que :

- ✓ La semaine de 4 jours a un effet positif sur les enfants pour 93 % des familles, et ce principalement sur la fatigue, mais également sur l'organisation familiale et les capacités d'apprentissage des enfants.
- ✓ 84 % des enseignants constatent des effets bénéfiques sur la répartition des temps d'apprentissage durant la journée ainsi que sur la semaine, sur le climat scolaire et sur les apprentissages des enfants en difficultés.

Concernant les temps péri et extrascolaires que :

- ✓ Les bénéfices observés chez les enfants portent principalement sur :
 - Leur relation aux autres,
 - Leur adhésion au fonctionnement,
 - Leur autonomie.
- ✓ La gratuité des activités le mercredi matin permet l'accès au plus grand nombre d'enfants, le critère financier ne rentrant pas en ligne de compte.
- ✓ Un travail doit être réalisé sur la question de l'organisation de la pause méridienne.

En revanche :

- ✓ Les écoles ne notent pas d'effets significatifs sur :
 - la baisse de l'absentéisme,
 - l'amélioration des échanges avec les acteurs du périscolaire,
 - l'implication des enseignants sur les temps périscolaires,
 - la mutualisation des moyens matériels,
 - la notion d'éducatif partagé : règles communes, échanges sur les élèves...
 - l'organisation de projets communs,
 - l'articulation du projet d'école avec le PEDT-Plan mercredi,
- ✓ l'ensemble de ces critères étant néanmoins difficiles à évaluer compte tenu du contexte sanitaire.

En conclusion :

- ✓ L'organisation du temps scolaire sur 4 jours est satisfaisante et globalement bénéfique pour les enfants.
- ✓ La pause méridienne questionne principalement sur sa durée, mais aussi sur les moyens en termes d'espaces, d'activités et de qualification des intervenants :
 - L'heure du coucher des tout petits est à revoir pour les externes,
 - L'aménagement des cours doit être réfléchi => plantation d'arbres, création d'espaces verts, jeux dans la cour, mise à disposition de matériels aux enfants...

3.2 – Les propositions d'axes de travail à l'issue du comité de pilotage et démarche conduite

Propositions d'axes de travail à l'issue du comité de pilotage :

- ✓ Les orientations et les objectifs du futur PEDT-Plan mercredi
- ✓ L'articulation du PEDT-Plan mercredi avec les projets d'école

- ✓ La durée et l'organisation de la pause méridienne
- ✓ La journée du mercredi
- ✓ Les actions en direction de la jeunesse

La démarche

Dès la rentrée scolaire 2021, la commune de Faverges-Seythenex a engagé les réflexions avec les acteurs du monde éducatif et les délégués de parents d'élèves. Ces réflexions ont été conduites en prenant en compte les éléments de bilan mais également la réalité du territoire, dont les données sont issues de l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2021 par le Cabinet COMPAS pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

En effet, celles-ci font apparaître des facteurs de vulnérabilité impactant sur les mineurs et notamment le fait de :

- ✓ **Vivre dans une famille monoparentale :**
 - La part des familles monoparentales est en augmentation régulière depuis 30 ans (12 % des familles en 1990, 24 % des familles en 2018).
 - 16 % des enfants de moins de 11 ans et 20 % des 11/17 ans vivent au sein d'une famille monoparentale.
 - 1 famille monoparentale sur 4 vit sous le seuil de pauvreté (inférieur à 1 063 € par mois en 2018).
- ✓ **Vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire :**
 - 28 % des enfants de moins de 11 ans ont au moins un parent en emploi précaire ou au chômage.
 - 26 % chez les 11/17 ans.
- ✓ **Vivre en appartement locatif social :**
 - L'une des particularités de la commune réside dans la taille du parc social qui représente 22% des résidences principales.
- ✓ **Vivre dans un logement surpeuplé :**
 - 9 % des locataires du parc social sont en surpeuplement au sein du logement (60 ménages).
 - Les enfants de familles recomposées, comme ceux des familles monoparentales, vivent plus souvent dans un logement surpeuplé.

1 enfant sur 5 (220 mineurs) est en situation de vulnérabilité à Faverges-Seythenex.

Les enjeux du Projet Educatif de Territoire :

- ✓ Des enjeux de proximité et d'accessibilité des services aux familles : scolaire, périscolaire, extrascolaire, culture...
- ✓ La prise en compte dans la politique municipale du niveau de vie des familles afin de leur proposer des tarifs adaptés.
- ✓ Des besoins d'accompagnement à la parentalité.
- ✓ Un nécessaire maintien du lien avec les adolescents et leurs familles.

3.3 – Du bilan aux perspectives

La constitution des groupes de travail :

Trois groupes de travail ont été constitués suite au comité de pilotage du PEDT du mois d'octobre 2021 : l'un visant à définir, de façon collective et partagée, les orientations et les objectifs du futur projet, l'autre visant à travailler sur l'articulation du projet d'école avec les temps péri et extrascolaire, et le dernier relatif aux actions à mettre en place en direction de la jeunesse, thématique qui avait été peu retravaillé lors du précédent PEDT-Plan mercredi.

Afin d'accompagner les réflexions, de faciliter le processus collaboratif, de co-définir les projets à mettre en œuvre et d'en définir les priorités, l'Association « l'instant Z », spécialisée dans la gouvernance partagée, a été sollicitée.

Les orientations et les objectifs visés :

Les actions de la ville de Faverges-Seythenex en direction des enfants et des jeunes se construisent au regard de 4 valeurs essentielles dans l'éducation : la citoyenneté, la continuité éducative, l'épanouissement personnel et la laïcité. Afin de rendre opérationnelle ces valeurs, les actions de la commune continuent de se construire d'après les principes suivants :

- ✓ **Permettre un accès aux activités sportives, culturelles, éducatives... équitable pour tous les enfants et jeunes du territoire.**
 - Faciliter l'inclusion des enfants porteur de handicap en leur permettant d'intégrer l'ensemble des temps péri et extrascolaires.
 - Adapter les activités en termes de contenus et d'organisation afin de mieux prendre en compte le rythme des enfants sur l'ensemble des temps.
 - Permettre la mise en place une politique tarifaire adaptée aux ressources des familles et facilitant l'accès aux activités proposées par les associations de Faverges-Seythenex.
 - Maintenir et élargir le soutien de la commune aux actions conduites par les acteurs du territoire pendant et en dehors du temps scolaire.
- ✓ **Développer les liens sociaux entre les professionnels, avec les parents pour accompagner au mieux le parcours des enfants et des jeunes.**
 - Favoriser les partenariats avec les associations (sportives, culturelles, sociales), les établissements scolaires, les familles et la commune.

- Consolider et développer l'articulation entre les trois sphères de socialisation de l'enfant (famille, écoles, temps périscolaires et extrascolaires).
- ✓ **Offrir des parcours éducatifs cohérents permettant la transmission, l'éducation à la citoyenneté, aux médias..., une ouverture sur le monde extérieur.**
 - Apprendre la citoyenneté, le vivre-ensemble.
 - Être vigilant au maintien de la mixité sociale, notamment au sein des établissements scolaires.

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le 22/07/2022

SLOW

ID : 074-200054138-20220720-DEL2022_VIII_90-DE



IV – Le nouveau PEDT à partir de janvier 2023

Si l’articulation du PEDT avec les projets d’école reste à finaliser, ceux-ci n’ayant pas été engagés au moment de la tenue des groupes de travail, le nouveau Projet Educatif de Territoire s’appuie sur le maintien et le renforcement des actions existantes ayant fait leurs preuves, et sur la mise en œuvre de nouvelles actions ou projets en conformité avec les orientations et les objectifs définis.

4.1 – Actions visant à une meilleure articulation entre les temps scolaires et les temps péri et extrascolaires

4.1.1 – Le réaménagement de la pause méridienne

Le questionnement, principalement initié par le Groupe scolaire de Viuz afin que les enfants reprennent dans de bonnes conditions d’apprentissage à 14h00 et que les maternelles externes faisant la sieste se couchent plus tôt, a conduit à deux propositions soumises à consultation des parents d’élèves, des enseignants et des animateurs de l’ensemble des établissements.

Ces propositions d’organisation ont ensuite été présentées aux Conseils d’école des trois établissements : si le Groupe scolaire de Viuz a validé le projet de modification d’horaires, le Groupe scolaire René Cassin et l’Ecole primaire de Seythenex s’y sont pour leur part opposés.

Aussi, à la rentrée 2022, les horaires restent identiques et des aménagements sont apportés à l’organisation de la pause méridienne, selon les modalités suivantes :

**Rentrée 2022 : L'emploi du temps des élèves
des écoles maternelles et élémentaires de Faverges-Seythenex**

	lundi	mardi	mercredi à Viuz*	jeudi	vendredi
7h30	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire
8h30					
9h00	Classe (3h30)	Classe (3h30)	Accueil échelonné Mercredi matin sans Cartable	Classe (3h30)	Classe (3h30)
12h00	Repas (2h00)	Repas (2h00)	Repas (1h00)	Repas (2h00)	Repas (2h00)
13h00					
13h30	Accueil des PG pour la sieste	Accueil des PG pour la sieste		Accueil des PG pour la sieste	Accueil des PG pour la sieste
14h00	Classe (2h30)	Classe (2h30)	Accueil de loisirs de la Soierie	Classe (2h30)	Classe (2h30)
16h30	Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire		Accueil de loisirs périscolaire	Accueil de loisirs périscolaire
18h30					

* Mercredi à Viuz : Pour les enfants de maternelles et d'élémentaires des écoles de Faverges-Seythenex.

Afin de prendre en compte les remarques émises, les aménagements apportés visent à rendre ce temps plus convivial et à renforcer sa dimension éducative.

Ainsi, afin de maintenir de meilleures conditions d'accueil durant le temps de repas, l'organisation mise en place durant la période COVID avec des effectifs allégés au sein des réfectoires et une disposition plus aérée sera maintenue :

- ✓ Peu de tables avec redressage complet entre les 2 services et tables « allégées » ; 6 enfants maximum sur les tables de 8 et 4 maximum sur les tables de 6,
- ✓ Les enfants resteront groupés par classe pour l'appel et dans le restaurant.

Par ailleurs, afin de favoriser la mise en place d'ateliers et/ou d'animations sur le temps de midi, le service à la cantine sera différencié de la surveillance et de l'animation. Une personne supplémentaire sur chacun des sites sera recrutée pour effectuer les deux heures dédiées au service à la cantine et au redressage des tables entre les deux services et six « animateurs », dont le référent pour la partie animation et surveillance, mangeront avec les enfants.

La présence de six animateurs permettra un véritable accompagnement des enfants et :

- ✓ d'être à l'écoute de leurs demandes avec la mise en place de réunions régulières entre la référente et les délégués de classes demi-pensionnaires,
- ✓ d'être force de proposition avec des animations ponctuelles informelles mais également des animations annoncées avec un planning.

Il sera proposé une formation BAFA aux personnes non diplômées et désireuses de s'investir dans le projet ainsi que des temps de rencontre plus réguliers et intégrés dans le temps de travail annuel des agents.

Enfin, afin de compléter le dispositif mis en place, un aménagement des cours sera opéré :

- ✓ au Groupe scolaire de Viuz :
 - Installation d'une table de ping pong, d'un babyfoot... en lien avec l'école, la Soierie et la FOL-UFOVAL qui pourront également bénéficier aux enfants durant les accueils de loisirs des vacances.
 - Mise à disposition du matériel.
 - Création d'espaces ombragés.
- ✓ Au Groupe scolaire René Cassin, le travail devra être engagé avec les enseignants :
 - Déplacement des panneaux de baskets d'un préau à l'autre afin d'éviter les nuisances pour les enfants qui font la sieste.
 - Mise en place de tables et de tableaux noirs sous les préaux.
 - Création de marquages au sol plus ludiques et plus décoratifs.
- ✓ A l'Ecole primaire de Seythenex :
 - Réfection du sol de la cour.
 - Pose d'un voile d'ombrage.

4.1.2 – La journée du mercredi

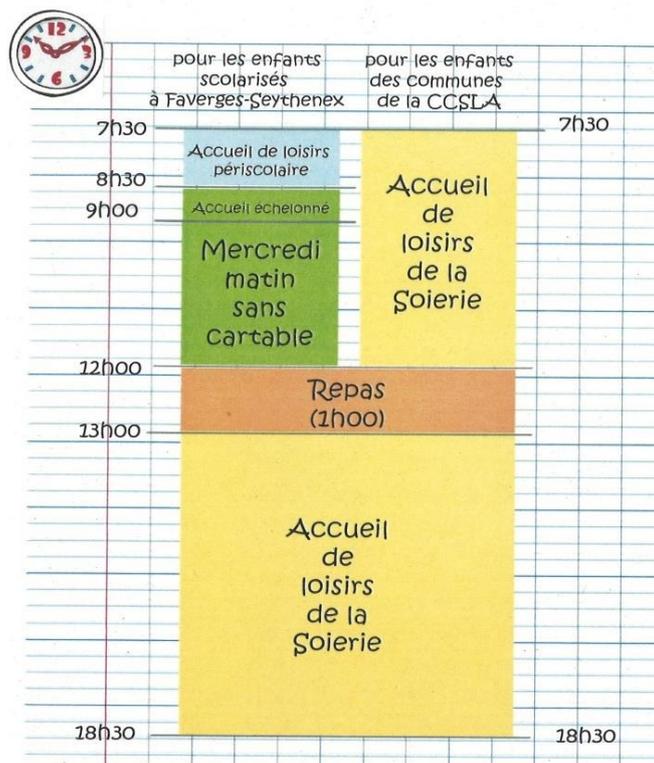
Les bilans réalisés faisaient apparaître des interrogations, notamment sur la question de la présence de deux organisateurs sur une même journée. Par ailleurs, les effectifs présents le mercredi matin ne permettaient plus de proposer des activités aussi variées que par le passé.

Le maintien de cette organisation a été questionné à plusieurs reprises et a été privilégié par la nouvelle municipalité en 2020. Une année supplémentaire devait ainsi permettre aux élus nouvellement en place d'évaluer la pertinence de ce dispositif. La crise sanitaire du COVID 19 ayant fortement impacté le fonctionnement, celle-ci a été reconduite pour une nouvelle année (2021/2022) avec quelques aménagements, et notamment la mise en place d'un transport afin de permettre à tous les enfants de bénéficier de ces activités. Un effort a également été fait pour élargir l'offre d'activités et monter en qualité.

La concertation conduite dans le cadre du renouvellement du PEDT a interrogé une nouvelle fois l'organisation proposée le mercredi.

La qualité des activités proposées le mercredi matin et le principe de la gratuité offrant à chacun des enfants la possibilité de participer ont été reconnues. De la même manière, les nouvelles modalités d'inscription sur le Portail citoyen ont été approuvées car plus simple pour les familles. En revanche, la question des deux organisateurs restait entière.

Un sondage a donc été effectué auprès de l'ensemble des intéressés et a conduit au maintien du fonctionnement en deux temps, avec une spécificité liée à la mise en place d'un accueil de loisirs intercommunal proposé en parallèle aux mercredis matin sans cartable. Les modalités de mise en œuvre de cet accueil, géré par l'Espace Social et Culturel « La Soierie » pour le territoire intercommunal, sont envisagées comme suit à compter du mois du janvier 2023.



4.1.3 – Les « Olympiades des écoles » en amont de la « Fête des loisirs » déjà instituée

Dès le mois de juin 2022, les « Olympiades des écoles », nouvelle action, ont fait l'objet d'une expérimentation qui n'a malheureusement pas pu être menée à terme compte tenu de la météo. Le projet a été travaillé et concernait l'ensemble des écoles élémentaires de la commune, soit 370 enfants. Des rencontres avaient été organisées autour de 16 activités (8 pour les plus jeunes et 8 pour les grands), avec la participation de 11 associations et de la médiathèque. L'action sera donc reconduite l'année prochaine, l'objectif étant de créer du lien entre les enfants des différentes écoles et entre les partenaires du territoire.

La « Fête des Loisirs » est quant à elle reconduite. Dans ce cadre, toutes les écoles primaires de la Commune sont réunies autour d'un temps festif et partagé avec les familles, les partenaires et les associations locales. L'objectif est ici de permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir et d'essayer les activités proposées par les associations locales et de développer le lien entre les différents acteurs.

De façon générale :

Les accueils de loisirs périscolaires sont maintenus selon des modalités identiques au précédent PEDT-Plan mercredi. En revanche, les accueils de loisirs des petites et des grandes vacances sont transférés au Centre Intercommunal d'Action Sociale, créé le 1^{er} janvier 2022 à l'initiative de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Ce transfert récent ne permet pas de définir, à ce stade, les évolutions susceptibles d'être apportées aux dispositifs en place. Néanmoins, les opérateurs restent inchangés à savoir :

- ✓ La Soierie pour les accueils de loisirs du mercredi et des petites vacances,
- ✓ La FOL-UFOVAL pour les accueils de loisirs des grandes vacances,

et pour prendre en compte les remontées faites lors du bilan PEDT-Plan mercredi, l'Espace Social et Culturel « La Soierie » va offrir aux familles la possibilité de procéder aux inscriptions de façon dématérialisée en complément de l'accueil des familles au sein de l'association.

4.2 – Les actions en direction de la jeunesse

Les actions conduites par l'association Passage et par l'Espace Social et Culturel « La Soierie » vont perdurer et continuer d'évoluer en fonction des besoins observés au sein du territoire.

Néanmoins, les réflexions menées sur cette thématique ont fait émerger la nécessité d'aider chaque enfant et chaque jeune à découvrir des activités diversifiées et à s'y investir. Deux projets seront développés dans ce sens :

4.2.1 – La mise en place d'un Pass Sport Culture

Il s'agit d'un dispositif d'aide en direction des familles visant à faciliter l'accès à la culture et au sport aux enfants et aux jeunes résidant sur le territoire communal et âgés de 6 à 15 ans (fin de la 3^{ème} des collèges).

Le montant de l'aide sera fonction du quotient familial de la famille et distribué sous forme d'un chéquier nominatif valable durant l'année scolaire, avec une mise en œuvre à compter de la rentrée 2023. Une expérimentation sera lancée au cours du premier semestre 2023.

Le contenu de ce Pass sera redéfini chaque année en collaboration avec les partenaires du territoire avec comme objectifs de favoriser :

- ✓ l'accès au sport et à la culture,
- ✓ le lien social et le vivre ensemble.

4.2.2 – La création d'un lieu d'accueil itinérant

La ville de Faverges-Seythenex souhaite que tous les jeunes puissent être partie prenante de la vie de la commune. Pour ce faire, il semble nécessaire de créer un lieu itinérant qui aille à la rencontre des jeunes : « aller vers ». Afin qu'il soit accessible à tous, y compris aux jeunes des hameaux et des quartiers éloignés du centre, celui-ci prendra la forme d'un véhicule aménagé. Cette action sera expérimentée grâce au prêt du minibus de l'association Passage qui sillonnera la commune de façon régulière et selon un calendrier défini.

Ce lieu permettra d'échanger, de recueillir les demandes par rapport aux évolutions souhaitées, de faire le relais avec les actions culturelles organisées dans la ville, d'inciter les enfants et les jeunes à aller vers des actions proposées par les associations, de proposer des animations au pied des immeubles, dans les quartiers, dans les hameaux.

4.2.3 – La « Fête de la jeunesse ou Fabric'Talents » pour les plus grands

Cette action, destinée aux 10/16 ans, aura pour objectif de valoriser les compétences des jeunes et de créer du lien social. Elle prendra la forme d'ateliers thématiques dont les contenus seront définis conjointement avec eux, et se déroulera par périodes pour s'achever par une présentation. Les réflexions se poursuivent à ce stade afin de préciser les modalités de mise en œuvre de cette action au cours de l'année 2023 ou 2024.

De façon générale :

L'Espace Social et Culturel « La Soierie » va repenser l'ensemble de ses actions dans le cadre d'un territoire élargi.

- ✓ Afin de pallier aux difficultés de recrutement liées notamment à une forte augmentation de la fréquentation de l'accueil de loisirs des petites et des grandes vacances, un nouveau projet est mis en œuvre « jeunes'anim » en collaboration avec la commune et la FOL-UFOVAL, afin de financer des formations BAFA aux jeunes du territoire et de les accompagner dans leurs démarches.
- ✓ Une attention particulière va être apportée aux projets destinés aux jeunes en augmentant le nombre d'accompagnements de projets et en proposant un lieu d'accueil plus régulier à la Soierie.

La commune souhaite, par ailleurs, s'investir dans des projets qui visent à développer les liens sociaux entre les professionnels, les familles, les enfants et les jeunes afin de les accompagner au mieux dans leurs parcours.

- ✓ Mise en oeuvre d'un projet d'intervention sur la valorisation des compétences psychosociales initié par l'association Passage en partenariat avec France addiction, la commune, les écoles de Faverges Seythenex et les partenaires sociaux du territoire, l'objectif visant à :
 - dans un premier temps, développer auprès des professionnels et des familles, une culture commune autour d'un projet à destination des élèves de CM, en proposant une formation au développement des compétences psychosociales et à l'utilisation de l'outil Papillagou.
 - dans un second temps, offrir des parcours éducatifs cohérents permettant la transmission, l'éducation à la citoyenneté, aux médias..., une ouverture sur le monde avec la mise en œuvre d'interventions dans les écoles.

- ✓ Elaboration d'un projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) afin que la médiathèque devienne un lieu de vie ouvert à la diversité des pratiques culturelles : espace de rencontres, de découvertes des œuvres, de débats, de développement des nouveaux usages culturels numériques, l'objectif étant de développer une offre de services innovante notamment pour faciliter l'accès à tous les publics.

V – L'évaluation du PEDT

5.1 – Des réunions en cours d'année

Elles ont pour objectifs de réunir de façon régulière (deux fois par an minimum) les acteurs de terrain afin de maintenir le lien tout au long de la mise en œuvre du projet et d'adapter et/ou d'affiner les actions existantes.

5.2 – Le comité de pilotage

Le rôle principal du comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les différents temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les divers partenaires.

Il s'agit d'une instance privilégiant les échanges entre acteurs, visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du Projet Educatif De Territoire, à identifier certaines difficultés et à formuler des pistes d'amélioration possibles. A cet effet, le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

Composé des élus, des services municipaux, des institutions (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Direction Académique des Services de l'Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales), des directeurs d'école, des délégués de parents d'élèves, des représentants du collège, des associations..., il a pour rôle :

- ✓ D'échanger entre les partenaires sur l'offre éducative,
- ✓ D'évaluer et de faire évoluer le Projet Educatif De Territoire mis en œuvre sur la commune,
- ✓ De déterminer les priorités d'actions à mettre en œuvre.

A cette occasion, un bilan des actions est présenté s'appuyant sur les orientations et les objectifs fixés et en fonction des critères propres à chacune. La méthodologie pour évaluer le dispositif global pourra se fonder sur des enquêtes réalisées auprès des enfants, des jeunes et de l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, des entretiens et des analyses.

En fonction des remarques formulées par le comité de pilotage, le Projet Educatif De Territoire pourra être modifié, par avenant, avant sa date d'échéance.

VI – Pour conclure

Ce PEDT acte la volonté de la commune de Faverges-Seythenex de permettre à chaque enfant et chaque jeune du territoire de bénéficier d'un accompagnement favorable aux apprentissages scolaires, à l'acquisition des compétences sociales et l'épanouissement personnel. Le travail se poursuit et fera rapidement l'objet d'évolution avec, en perspectives, la mise en œuvre de trois actions en cours d'écriture et de concertation :

- ✓ la mise en place d'un Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC), faisant suite à Fabric'arts, qui permettra notamment d'inscrire de manière pérenne le travail en direction de la jeunesse, en proposant une politique transversale et cohérente en matière d'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble des temps et du parcours des enfants et des jeunes.
- ✓ la mise en œuvre du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) avec la médiathèque avec pour objectif de positionner la structure comme un vrai pôle culturel, de permettre un accès à la culture et au savoir de manière plus vivante et attractive, une attention particulière étant portée aux enfants, adolescents et jeunes adultes.
- ✓ la mise en place d'un « orchestre à l'école » au sein des écoles élémentaires de la commune. Ce dispositif, qui s'inscrira dans les projets d'école, pourra également se déployer sur des temps périscolaires renforçant ainsi le lien projets d'école/ PEDT.

